



Procès - Verbal de la Séance du Conseil Municipal du Jeudi 06 Mars 2025

Présidence : Bruno RACZKIEWICZ

Secrétaire de séance : Marie-Claire BAILLEUX

Nombre d'élus en exercice :19

Votants :19

Quorum : 10

Présents : M. Bruno RACZKIEWICZ, M. Karl JOURNET, Mme Amélie PARSY, M. Vincent CHARLET, Mme Isabelle HEGO-GAUTIER, M. Jean-Yves THIERY, Mme Chantal DAVID, M. Alain BONNAFOUS, M. Johan DUFOUR, M. Marius HARVENT, M. Mathieu BECART, Mme Henriette FLAMENT, Mme Marie-Claire BAILLEUX, M. Alexandre VUYLSTEKER, Mme Pierrina COLIN

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Carine ELIEN (pouvoir à M. Johan DUFOUR) Mme Anaïs OVERSAQUE (pouvoir à M. Bruno RACZKIEWICZ) Mme Lucile HADJI (pouvoir à M. Jean-Yves THIERY) M. Jean-Philippe CARTIGNY (pouvoir donné à Mme Isabelle HEGO-GAUTIER)

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal précédente.

1- Intercommunalité

1.1 Création d'une police pluri communale entre les communes de Haulchin et Wavrechain-sous-Denain

1.2 Transfert de la compétence réseau de chaleur ou de froid, au profit de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

2- Ressources Humaines

2.1 Modification du tableau des effectifs de la filière technique: création d'un poste d'adjoint technique PPL 2^{ème} classe

2.2 Modification du tableau des effectifs de la filière technique : création d'un poste d'adjoint technique

2.3 Modification du tableau des effectifs de la filière administrative: création d'un poste d'adjoint administratif

2.4 Modification du tableau des effectifs de la filière police municipale : création d'un poste de policier municipal

2.5 Autorisation de principe pour le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles

3- Cohésion Sociale

3.1 Tarif du séjour de vacances ados de juillet 2025

3.2 Tarif des participants au voyage à Berck

4- Urbanisme

4.1 Rétrocession des rues Madeleine CAULIER et Françoise DOLTO

4.2 Changement de dénomination voirie (rue Abbé Pierre)

5-Affaires Générales

5.1 Convention tripartite entre le CDG 59, la CAPH et la commune d'Haulchin pour la mise à disposition d'un agent du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord (CDG 59) pour une mission de Délégué à la Protection des Données

Approbation du Compte-Rendu de la réunion du précédent Conseil Municipal du 15 décembre 2024

Marie-Claire BAILLEUX admet que le Procès-verbal du dernier Conseil Municipal est bien rédigé, qu'il a été transmis dans les délais, mais qu'hélas il est incomplet puisqu'il ne relate pas le tour de table final où chaque élu, présente ses actions, ses manifestations, fait ses observations... De la même manière, il est anormal que ce moment-là ne soit pas filmé. Pour elle, le Conseil Municipal est un tout : l'ordre du jour proposé par M. le Maire et les propos des Élus.

On ne peut pas priver le droit d'expression des Élus.
M. le Maire Répond : lorsque la séance est levée, elle est levée, le reste n'a plus à être mis dans le procès-verbal. La population a de nombreux moyens à sa disposition pour être informé. MC Bailleux répond c'est dommage, ce tour de table final est un moyen de dialoguer entre les Élus qui ne se voient pas souvent et de renseigner les citoyens.

M. le Maire : « on va voir »

Le Conseil Municipal adopte le PV du Conseil Municipal du 15.12.2024.
Vote : 18 Pour et 1 Abstention (M.C Bailleux)

1.1 Création d'une police pluri communale entre Haulchin et Wavrechain-sous-Denain

Nous avons un policier municipal depuis 1 an. Pour se donner les moyens d'agir pour répondre aux besoins croissants de sécurité, de sûreté, de salubrité et de tranquillité publique, les communes d'Haulchin et de Wavrechain sous Denain, souhaitent créer par voie de convention, un service mutualisé de police municipale dite « police pluri communale. Le service de cette PMPC sera composé de 2 agents titulaires et d'un apprenti relevant de la filière de la police municipale. L'autorité territoriale est la commune d'Haulchin qui est désignée comme, commune d'accueil et du service. Une commission intercommunale de pilotage sera chargée de définir l'organisation des activités et le temps de présence des agents dans les 2 communes.

M.Vuylsteker demande si les choses n'ont pas été faites à l'envers en créant une police pluri communale avant de recruter un second policier ?

M. le Maire explique qu'il faut dans un premier temps que le Conseil Municipal donne son autorisation pour la création du principe de Police Pluri communale, puis dans un second temps de pouvoir ouvrir un poste pour recruter.

Vote : le Conseil adopte ce projet à l'unanimité et donne l'autorisation à M. le Maire de signer la convention

1.2 Transfert de la compétence réseau de chaleur ou de froid, au profit de la CAPH

Il est proposé de transférer à la CAPH, au titre des compétences supplémentaires, la compétence en matière de création et d'exploitation du réseau de chaleur ou de froid issu de l'énergie produite par les centres de traitement des déchets ménagers du SIAVED de Douchy Les Mines. Ce réseau de chaleur est déjà utilisé pour chauffer entre autres, des immeubles à Douchy et des établissements publics à Denain...

Vote : le Conseil Municipal adopte ce projet à l'unanimité et charge M. le Maire de l'exécution de cette présente délibération.

2-1 Modification du tableau des effectifs de la filière technique : Création d'un poste d'Adjoint Technique PPL 2^{ème} classe

Compte tenu de la réussite d'un agent des services techniques municipaux à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, il est proposé de créer ce poste à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2025

Création de ce poste votée à l'unanimité et félicitations à cet heureux candidat

2-2 Création d'un poste d'Adjoint Technique territorial

Compte tenu du départ en retraite d'un agent d'entretien, que nous remercions ici pour son travail sérieux tout au long de sa carrière ; il convient de le remplacer en créant un emploi d'Adjoint Technique à temps non complet 30h /35h par semaine à compter du 1^{er} avril 2025. Ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire. MC Bailleux demande des renseignements sur la manière de recruter tous ces nouveaux agents pour des besoins rapides.

Création de ce poste votée à l'unanimité

2-3 Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial

Suite à un départ en retraite et afin de concevoir et mettre en œuvre toutes les actions de communication, il est proposé de créer un poste d'Adjoint Administratif territorial, chargé de communication à temps complet (35/35h) à compter du 1^{er} avril 2025. M. l'Adjoint Vincent Charlet, vante les qualités et les compétences de l'employée actuelle, diplômée, et qui occupe ce poste avec brio. Il invite les Élus à lui créer ce poste attaché à la communication et de lui confier tous leurs projets de communication.

Création de poste votée à l'Unanimité

M. le Maire précise qu'on fermera en temps voulu, tous les postes vacants.

2-4 Création d'un poste Gardien Brigadier (Policier Municipal)

Compte tenu de la volonté de renforcer les effectifs de la police pluri communale afin de veiller au bon ordre et à la tranquillité publique, M le Maire propose la création d'un emploi de policier municipal à temps complet (35h/35h) à compter du 1^{er} avril 2025 au grade de Gardien Brigadier. Ces 2 policiers municipaux seront aidés par un apprenti recruté dans une section spécialisée du Lycée Jean-Paul II.

Les frais nets de cette police pluri communale (estimés à 105 000€) seront équitablement partagés entre Haulchin et Wavrechain-Sous-Denain. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget. Et ça ne reviendra pas plus cher que l'an dernier à Haulchin.

Création de poste votée à l'unanimité

M.C. Bailleux réclame un organigramme et un tableau des effectifs.

2-5 Autorisation du principe de recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles

Les besoins de service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles pour des raisons bien précises. Il nous est demandé d'autoriser leur remplacement par des candidats présélectionnés dans le respect des procédures de recrutement.

A l'unanimité, le Conseil donne autorisation à M. le Maire de signer ces nouveaux contrats de travail, et de fixer la rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions exercées et leur profil.

3-1 Participation des familles au séjour ados 2025

Il est proposé de mettre en place un séjour ados pour les enfants de 12 ans révolus à 17ans. Il se déroulera du 21 au 26 juillet en Auberge de jeunesse à Bayonne (agrée Éducation Nationale et Jeunesse et Sport). Capacité d'accueil maximum 20 personnes.

Paiement réglable en 3 fois (avril, mai, juin).

Voté à l'unanimité avec les tarifs suivants : 150 € pour les Haulchinois. 300€ pour les extérieurs. .

3-2 Participation financière des usagers au voyage de Berck

Dans le cadre des Rencontres Internationales des Cerfs-Volants, la Mairie se propose d'organiser un voyage à Berck, le 16 Avril 2025. La capacité maximale d'accueil est fixée à 126 personnes dans 2 bus.

Les tarifs suivants sont fixés: Haulchinois adulte : 10€; Haulchinois -de 12 ans : 5€
Bénéficiaires CCAS : 5€; Extérieurs : 20€ Pour la Municipalité, ça revient à 17€50 par personne

Il a été demandé si la Mairie avait une régie avec un agent Titulaire et un agent suppléant pour percevoir ces participations financières. Il a été répondu : 'Oui' et qu'elle avait également des titres exécutoires pour payer.

Voté à l'unanimité

4-1 Rétrocession des voiries, trottoirs, espaces verts, candélabres, poste de refoulement d'Habitat du Nord à la Commune d'Haulchin

En 2016 Habitat du Nord a procédé à la construction et à l'aménagement de 20 logements individuels et d'un accueil de jour 'YOKOSO' au long des rues Françoise Dolto et Madeleine Caulier. Avec l'avis des Domaines, l'accord du Conseil de surveillance d'Habitat du Nord, avec l'aide des plans de récolement des Géomètres, le Conseil Municipal d'Haulchin, accepte pour l'Euro symbolique, la rétrocession des voiries, des espaces verts des candélabres, du poste de refoulement de ce quartier et donne tout pouvoir à M. le Maire à signer cet acte.

Rétrocession votée à l'unanimité

**4-2 Changement de dénomination de la rue de l'Abbé Pierre à Haulchin, pour
'Rue des Compagnons d'Emmaüs'**

Monsieur le Maire informe ses collègues que, dans un souci de cohérence avec les valeurs qui font l'identité de la commune, suite aux révélations accablantes, il propose d'abandonner le nom rue de l'Abbé Pierre' au profit de la rue des Compagnons d'Emmaüs, qui sont toujours là pour œuvrer pour la bonne cause. Aucune autre proposition n'a été proposée.

1^{er} vote portant sur l'abandon de l'usage de la

Rue Abbé Pierre' : 17 pour et 2 abstentions (Perrine Colin, Alexandre Vuylstekér)

2^{ème} vote portant sur l'attribution de la nouvelle dénomination de cette rue :

« Rue des Compagnons d'Emmaüs » : 16 pour et 3 abstentions (Mathieu Becart Perrine Colin, Alexandre Vuylstekér)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité, d'abandonner l'usage de la « Rue Abbé Pierre » au profit de « Rue des Compagnons d'Emmaüs » à compter du 1^{er} Mai 2025

**5-1 Convention Tripartite entre le CDG59, la CAPH et la Commune d'Haulchin pour la
mise à disposition d'un Agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique pour une
mission de Délégué à la Protection des données et pour l'accompagnement à la mise en
conformité RGPD d'Haulchin.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation à M. le Maire de signer cette convention tripartite pour une durée de 3 ans renouvelable. Tous les documents relatifs à la bonne exécution de la mission d'accompagnement sur la mise en conformité de notre commune au RGPD

Voté à l'unanimité.

6-1 Autorisation de mandatement anticipé

L'adoption du budget étant prévu au plus tard pour le 15 avril, le Conseil Municipal autorise en attendant, le recouvrement de toutes les recettes et le mandatement anticipé des investissements pour un montant de 26 000€.

2 buts de football pour 12 000€ ; un candélabre pour 4 000€ ; un rideau métallique de la Mairie pour 2 000€ ; une antenne WIFI au bâtiment de la bibliothèque pour 3 000€ ; du mobilier pour la bibliothèque pour 5 000€.

Au sujet de l'ouverture de la bibliothèque, M. le Maire précise qu'il prévoit le passage d'une commission de sécurité pour ensuite prendre le temps de s'organiser et de communiquer.

M.C. Bailleux : Pourquoi la connexion WIFI ne fonctionne pas à la cyber base ?

DGS ; Il y a bien une connexion, en revanche elle se dégrade et est instable. On est sur le modèle ADSL qui ne répond plus aux besoins actuels en termes d'utilisation de data. Nous nous sommes orientés vers une solution technique de « pont WIFI » entre la mairie et le bâtiment Bibliothèque-Cyber afin que ce dernier puisse bénéficier du réseau fibre de la mairie. Nous avons demandé aux sociétés qui nous proposent cette solution de réaliser un test grandeur nature afin de s'assurer que la bande passante soit de bonne qualité pour ne pas avoir à faire machine arrière dans quelques mois.

M.C. Bailleux : Mais pourquoi ne pas attendre le vote du budget ?

I. Hego-Gautier : Nous aimerions acheter du mobilier avant l'ouverture de la bibliothèque.

M.Charlet explique également pour la plupart, ces travaux ont été réalisés et que cela permet de payer les entreprises en temps et en heure. Attendre le vote du budget pour payer ces prestations pourrait mettre en difficulté la trésorerie des entreprises.

M.C. Bailleux : Pourquoi on n'achète pas un ordinateur pour lequel nous avons eu au accord de financement à 80% par la Médiathèque Départementale du Nord ? À ce jour l'ordinateur n'est toujours pas là !

I.Hego Gautier ; On était d'accord sur le principe. En revanche, ce pas parce qu'on l'a pas encore acheté que ça ne pourra pas être le cas à l'avenir. Ce n'est pas parce qu'on budgétise que l'on dépense automatiquement.

M.C Bailleux : En attendant, le personnel de la bibliothèque a dû travailler avec ses outils personnels.

B.Raczkiewicz : Est-ce que c'est parce qu'on est financé qu'on doit l'acheter ? Certes, la Médiathèque Départementale du Nord peut nous financer, mais pour le moment l'achat d'un ordinateur portable n'est pas justifié. Si à l'avenir cela change, nous y regarderons.

M.C. Bailleux : Le Département vient lundi, vous verrez. On parle d'internet, il faut évoluer en raison des livres et la commutation avec le public. Je suis étonné, que vous n'ayez pas besoin d'internet, il faut avancer !

B.Raczkiewicz ; Le fait d'acheter un ordinateur ou pas n'a rien à voir avec le fait d'avoir internet. La bibliothèque bénéficie belle et bien d'une connexion internet.

DGS : Mme Bailleux, je ne peux pas vous laisser dire que l'agent en charge de la bibliothèque doit travailler avec ses moyens personnels. Vous le savez puisque que vous allez à la bibliothèque régulièrement. Un ordinateur fixe, une imprimante et un scanner est mis à disposition par la commune.

Autorisation de mandatement anticipé, voté à l'Unanimité

6-2 Orientations budgétaires 2025

Pour information, il est proposé de présenter un rapport d'orientation budgétaire pour l'année prochaine. Sans support papier, sans base de travail, sans commission des finances Mme Bailleux dit qu'il sera difficile de se prononcer.

On lui répond que la commission finances est prévue fin mars avec les documents financiers s'y rapportant. Aujourd'hui c'est une démarche communicative pour connaître les grandes lignes du budget.

Le résultat comptable s'établirait à +494 000€ (hors opération d'ordre), ce qui permettra de continuer à travailler et à investir malgré les fortes diminutions des dotations de l'État, les prélèvements futurs pour rembourser les dettes de l'État et les gros couperets sur les locaux industriels. Sur ce dernier point, un décret paru début 2025 permettrait une compensation pour les communes qui ont subi une forte baisse. Les doléances ont été remontées à Bercy (d'autres villes du Hainaut comme Hordain et Saint Amand sont concernées) Espérons que les réclamations pourront bénéficier à la ville d'Haulchin.

Le plan pluriannuel de la Commune est ambitieux, notamment en ce qu'il prévoit d'assumer la maîtrise d'ouvrage de l'opération de renouvellement urbain du quartier USINOR.

Toutefois, les efforts réalisés au cours des exercices précédents en matière de maîtrise de l'évolution des charges de fonctionnement et de désendettement peuvent permettre à la commune d'envisager sereinement le Budget Primitif 2025.

L'équilibre du financement de l'opération « USINOR » repose notamment sur un paramètre que la Commune ne peut pas maîtriser à 100% : les cofinancements apportés par les partenaires (EPCI, Département, Région, Etat).

En mobilisant les cofinancements, le recours à l'emprunt de la Commune serait limité à 500 000 € pour le projet USINOR.

De fait, en conservant les équilibres obtenus à l'issue de l'exercice 2024, l'enveloppe maximale dédiée au financement des études/ équipements /travaux peut être estimée à environ 480 000 € pour l'exercice 2025.

Dans ce schéma, le fonds de roulement est mobilisé à hauteur de 150 000 €. Toutefois, d'éventuelles cessions de terrains ou locaux communaux pourraient venir compenser cette modalité de financement.

Au sujet des travaux d'Usinor Mme Bailleux demande, puisque le Conseil municipal n'a jamais été informé, un appel à concurrence, une consultation publique... M. le DGS a donc expliqué toutes les démarches légales qui ont été exécutées depuis 1 an.

Questions orales et tour de table des Élus

M.C. Bailleux demande si des indices, des tendances ont été communiqués suite au recensement. Réponse du DGS : Malgré ses demandes, l'INSEE n'a donné aucune information à ce jour.

V. Charlet annonce que les travaux dans l'église pour installer une VMC vont débuter en Mars.

M.C. Bailleux précise qu'il faudra en même temps vérifier le fonctionnement du chauffage de l'aile gauche de l'église.

B. Raczkiewicz : Si ça avait été fait plus tôt, ça nous aurait coûté beaucoup moins cher. Ce problème de VMC ne date pas d'aujourd'hui. Lors du précédent mandat dans les années 2017-2019, il avait eu les premiers devis et ils étaient nettement moins chers. Ça représente une somme 3 fois supérieure aujourd'hui. Je regrette que ça n'ait pas été fait en temps en heure.

M.C. Bailleux : Vous parlez de la VMC, mais il y a quand même la moitié du chauffage de l'église qui ne fonctionne pas. C'est inquiétant !

V. Charlet : on va y aller dans l'ordre, la priorité, c'est la VMC. Une autre partie du chauffage. Ça va être contrôlé dans la foulée. Le chauffage a été coupé en partie volontairement en lien avec le monoxyde de carbone. Il sera contrôlé. On va y aller dans l'ordre, d'abord la VMC et on va regarder ce qui se passe pour le chauffage.

B. Raczkiewicz : Mais je reviens là-dessus ; en quoi c'est inquiétant ?

M.C. Bailleux : Si on le remet en route, il ne va pas être réparé, il y a des fuites de gaz.

B. Raczkiewicz : Il y a des fuites de gaz ?

M.C. Bailleux : Vous verrez, vous verrez...

V. Charlet : J'ai creusé, une partie du chauffage a été coupé du temps de votre mandat, car la VMC n'était pas faite.

B. Raczkiewicz : L'objectif est de rétablir le chauffage, qui soit opérationnel. Il y a forcément de l'humidité qui peut se former sans la VMC. On va traiter les problèmes avec la VMC et trouvé la meilleure solution pour chauffer l'église dans de bonnes conditions et y être serein.

B. Raczkiewicz : Comme je leur avais promis, M. le Maire fait un « coucou » aux élèves du CM2 qu'il a reçus la veille.

Karl Journet : Suite au bénéfice de la soirée Movember, 2 chèques de 500€ ont été remis par le « Secours Populaire » et « Haulchin Dance » à la Ligue contre le Cancer. Un responsable de cette ligue viendra le 16 avril à la Salle Pablo faire une conférence pour tous, sur les Soins de Support qui sont proposés aux malades et à leur famille.

Le Conseil Municipal est invité à une exposition du 'GAL' Groupement d'Artistes Louchois qui se déroulera du 8 au 12 Mars à l'Ancienne Cantine.

M. Jean-Yves Thierry s'étonne d'apprendre que lui et Isabelle Hego-Gautier, les 1ers contactés pour organiser cette exposition, sont évincés.

K.Journet : c'est M. le Maire qui lui a confié cette mission et qu'il en est ravi. J.Y. Thierry étonné, rétorque : « J'en prends acte »

Isabelle Hego-Gautier : le défilé de la FNACA se déroulera le mercredi 19 mars à 18h. Rassemblement Place de la Mairie, dépôt de gerbes à la Stèle Deltour-Lecerf, Réception en Mairie.

Jean-Yves Thierry :

- 2 nouveaux buts du terrain de football viennent d'être posés.
- 2 robots tondent désormais les pelouses du Stade.
- Le Grand Prix de Denain passera par Haulchin le jeudi 20 Mars
- Paris/Roubaix se déroulera le dimanche 13 avril

Marius Harvent : la soirée Saint Patrick le samedi 22 mars Salle Pablo et il aimerait être informé avant Mai, de la date où il peut retenir Pablo pour fêter les 10 ans de son association, en Mars 2026.

Alain Bonnafous : les jardins ouvriers sont prêts à accueillir une classe de l'école élémentaire et les enfants du périscolaire, dès le bon temps.

Mathieu Becart : un partenariat qui a été signé avec le VAFC : bus pour aller voir les matchs, tarifs préférentiels pour les entrées, accès aux entrainements, rencontre avec les joueurs, visite du stade...

1^{ère} manifestation prévue pour tous les Haulchinois : le vendredi 9 mai à 19h30 pour le match VAFC/ Nancy au stade du Hainaut. 3 bus maximum seront affrétés pour cette rencontre ; Transport et places offerts par la Mairie.

M. le Maire : « j'aimerais faire la même chose avec Denain Voltaire au basket ».

Fin de la séance : 20h50

Secrétaire de Séance
Marie-Claire BAILLEUX



Le Maire d'Haulchin
Bruno RACZKIEWICZ

